



Ils sont **notaires**.

Ils veillent sur vous.



Retrouvez les conseils de votre **notaire** et les tendances de l'immobilier sur [www.notaires59-62.com](http://www.notaires59-62.com)

## Négociation

Lorsque le notaire est mandaté pour vendre ou louer un bien, l'émolument de négociation qui s'ajoute aux émoluments de vente ou de location déterminés par le tarif, est calculé comme suit :

### 1° Pour une vente :

- 5 % HT ( 5,98 % TTC) jusqu'à 45 735 €
- 2,50 % HT (2,99 % TTC) au-dessus de 45 735 €